



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 31 mars 2023

L'An deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Marie-Christine DORIDANT

Ayant donné pouvoir : Marie-Christine DORIDANT à Claude BAUDERLIQUE

Madame Régine VIBERT a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°020/23 – LA FRUITIERE / ABANDON DE LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC (LOTS N°2,3,4).

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°019/23 d'attribution du lot n°1 du marché public ;

Monsieur le Maire rappelle l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de la rénovation thermique du bâtiment de la Fruitière en janvier 2023.

La commission d'appel d'offre s'est réunie en mars 2023 pour ouvrir les plis des candidatures et des offres et donner un avis sur le candidat à retenir. Le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n°1 du marché concernant le remplacement des menuiseries et la mise en place de volets roulants.

Monsieur le Maire explique que, concernant les autres lots du marché à procédure adaptée, suite à l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offre a jugé les offres inacceptables, notamment au vu d'offres financières trop élevées.

Il explique aussi que pour certains lots, aucune candidature n'a été reçue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'effectuer une déclaration sans suite pour les lots n°2, 3 et 4.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 05/04/23
Publié le : 05/04/23
Publié sur le site internet le : 05/04/23



Le Maire,

